



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2025

N°578

La Direction générale des Entreprises lance un appel à projets pour la mise en place d'un dispositif de labellisation d'experts numériques au service des TPE et PME

Les candidats devront proposer un dispositif de labellisation dont l'objectif est de permettre aux TPE et PME d'identifier des prestataires numériques de qualité pour les accompagner dans leur transformation numérique en optimisant leurs dépenses numériques.

La transformation numérique est un enjeu crucial pour la compétitivité des entreprises françaises, le maintien de l'activité sur les territoires et l'emploi, or les TPE et PME françaises présentent un retard dans leur degré de numérisation malgré une progression ces dernières années. Selon le dernier [baromètre France Num](#), si près de 80% des dirigeants de TPE et PME reconnaissent les bénéfices du numérique, ils ont des difficultés à opérer un choix en confiance d'un professionnel du numérique, parmi une multitude de prestataires et solutions référencés sur le marché. En effet, seuls 39% d'entre eux font appel à des prestataires pour être accompagnés dans leur transformation numérique.

La création d'un label qui distinguerait des experts du numérique apporterait un gage de confiance aux TPE et PME et contribuerait à l'adoption de pratiques numériques performantes dans l'économie. **Dans le cadre du dispositif France Num, la Direction générale des Entreprises (DGE) lance un appel à projet à destination d'opérateurs économiques pour mettre en place un dispositif de labellisation qui permettra aux entreprises de moins de 250 salariés d'identifier des professionnels de qualité.** Lorsqu'il sera mis en place, ce label distinguera des experts numériques de qualité, tels que des consultants, formateurs, entreprises de services numériques (ESN) et éditeurs de solutions, afin que les TPE et PME puissent choisir leurs prestataires en toute confiance et mettre en œuvre leur transformation. En valorisant le savoir-faire de ces experts, ce projet contribuera à la numérisation et à la compétitivité des TPE et PME.

Les projets devront inclure un dispositif d'évaluation permettant d'attester la satisfaction des clients TPE et PME ayant fait appel à un expert numérique, ainsi qu'un signe de reconnaissance valorisant le savoir-faire de ces experts.

Les candidats doivent être des opérateurs économiques ayant une expertise avérée de plus de deux ans dans les processus de certification, de labellisation, ou d'évaluation de la satisfaction client pour des entreprises françaises, et en particulier dans le domaine du numérique.

Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme Démarches simplifiées, **avant le 11 juillet 2025 à 23h59** :

[Déposer une candidature](#)

Une fois le dispositif mis en place par le lauréat retenu dans le cadre de cet appel à projet, les experts numériques pourront candidater au label. Ceux d'entre eux qui atteindront un niveau de satisfaction supérieur à un certain seuil obtiendront le label qui leur permettra de valoriser leurs compétences dans un ou plusieurs domaines de la transformation numérique.

Depuis 2018, le dispositif France Num, piloté par la Direction générale des Entreprises (DGE), facilite la transformation numérique des TPE et PME en s'appuyant sur un réseau de 70 partenaires dont les Régions, et sur plus de 4 000 experts numériques référencés, les « Activateurs France Num » et mène des actions de sensibilisation et d'information des entreprises.

Contact presse :

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr – 01 44 97 04 49